

ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG

S.A. au capital de 71 543 860 €
26, boulevard du Président Wilson
67932 Strasbourg Cedex 9
558 501 912 RCS Strasbourg
www.es-groupe.fr

RESULTAT DES VOTES DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21/04/2011

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2010 approuve dans toutes leurs parties et dans la présentation qui leur en a été faite, les comptes sociaux dudit exercice et le bilan au 31 décembre 2010.

Ce bilan fait ressortir un bénéfice de 54 496 579,02 €.

Votes par correspondance: 2398 voix pour, 1423 voix contre

Vote de la salle (6 408 226 voix) : unanimité pour

Cette résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve l'affectation du bénéfice de 54 496 579,02 € telle qu'elle est proposée par le conseil d'administration, à savoir, compte-tenu :

- d'un report à nouveau antérieur de 5 000 000,00 €,
Total à répartir 59 496 579,02€

- dotation à la réserve légale 20 000,00 €
- distribution d'un dividende de 5,90 €/action 42 210 877, 40 €
- dotation à la réserve facultative 12 265 701, 62 €

- report à nouveau 2010

5 000 000,00 €

Total réparti 59 496 579,02 €

Le dividende sera payé par la société avant le 31/05/2011

Il est précisé que les dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été de 5,20 € en 2007, 5,90 € en 2008 et 6,20 € en 2009.

Votes par correspondance: 3704 voix pour, 117 voix contre

Vote de la salle (6 408 226 voix): unanimité pour

Cette résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes et entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 du code de commerce, ainsi que les opérations qui y sont relatées.

Votes par correspondance: 3751 voix pour, 70 voix contre

Vote de la salle : unanimité pour

Cette résolution est adoptée, étant précisé que les personnes intéressées par ces conventions se sont abstenues de participer au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur la gestion du Groupe ÉS au cours de l'exercice 2010, approuve, dans toutes leurs parties et dans la présentation qui leur en a été faite, les comptes consolidés dudit exercice et le bilan consolidé au 31 décembre 2010.

Ce bilan se solde par un bénéfice net consolidé de 56 682 368 €.

Votes par correspondance: 3751 voix pour, 70 voix contre

Vote de la salle (6 408 226 voix) : unanimité pour

Cette résolution est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ratifie la cooptation comme nouvel administrateur, décidée par le Conseil d'administration du 22 septembre 2010, de Monsieur Jean-Louis Mathias, né le 21 mai 1947 à Clichy (92) domicilié 10, rue Trébois, 92 300 Levallois-Perret, en remplacement de Mme Anne Le Lorier, démissionnaire, pour le mandat de cette dernière restant à courir soit jusqu'au premier Conseil d'administration réuni après l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice 2013.

Votes par correspondance: 3699 voix pour, 122 voix contre

Vote de la salle (6 408 226 voix) : unanimité pour

Cette résolution est adoptée

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, constatant l'échéance du mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet KPMG, dont le siège est 2b, rue de Villiers, 92309 Levallois-Perret, décide de le renouveler pour la durée légale de six exercices, soit jusqu'à l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2016.

Votes par correspondance : 3691 voix pour, 130 voix contre

Vote de la salle (6 408 226 voix) : unanimité pour

Cette résolution est adoptée

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, constatant l'échéance du mandat de commissaire aux comptes suppléant de la SCP Jean-Claude André & Autres, dont le siège est 2b, rue de Villiers, 92309 Levallois-Perret, décide de le renouveler pour la durée légale de six exercices, soit jusqu'à l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2016.

Votes par correspondance : 3721 voix pour, 100 voix contre

Vote de la salle (6 408 226 voix): unanimité pour

Cette résolution est adoptée

HUITIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale pour faire tous dépôts, publications et déclarations prévus par la loi.

Votes par correspondance : 3751 voix pour, 70 voix contre

Vote de la salle (6 408 226 voix) : unanimité pour

Cette résolution est adoptée